



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25118703

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

11 SEP. 2025

Le Greffier

N° d'entreprise : **0201 741 786**

Nom

(en entier) : **Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation
d'Etudes Techniques et Economiques**

(en abrégé) : **I.G.R.E.T.E.C.**

Forme légale : **Société Coopérative**

Adresse complète du siège : **Boulevard Mayence, 1/1 - 6000 CHARLEROI - BELGIQUE**

Objet de l'acte : Nomination d'un administrateur

ISSU DE LA DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025

POINT 4 - POSTE VACANT

Monsieur le Président explique que suite aux élections d'octobre 2024 et à l'expiration de la période dévolue aux délibérations de déclarations d'apparement, l'application de la clé D'Hondt pour la répartition des administrateurs issus des villes et communes et la clé provinciale pour l'administrateur issu de la Province de Hainaut a donné comme résultat :

Villes et communes : 7 PS / 6 MR / 5 Les Engagés / 1 Ecolo

Dont 1 issu des parts C

Province : 1 PS

Observateur : 1 PTB

(...)

Le 23 mai 2025, ECOLO a fait parvenir les coordonnées de son candidat :

- Michel RADEMAKERS, Conseiller Communal à Pont-A-Celles.

Il a donc été proposé au Conseil d'Administration de faire usage de l'article 14.4. des statuts d'IGRETEC, soit de pourvoir à la vacance de mandat dans la catégorie intéressée. Le remplaçant reste en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui pourvoit au remplacement définitif.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, la candidature de Monsieur Michel RADEMAKERS, au titre d'administrateur, au mandat réservé à ECOLO.

(...)

R. MOENS
Directeur Général

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).